

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### VITA AMBRIA INVEST F

Date de révision: 21.11.2019

Code du produit: 329

Page 1 de 6

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

VITA AMBRIA INVEST F

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

###### Utilisation de la substance/du mélange

Matériel aide pour la production de prothèses dentaires

Substances chimiques de laboratoire

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: VITA Zahnfabrik H. Rauter GmbH &amp; Co. KG

Boîte postale: 1338

79704 Bad Säckingen

Téléphone: +49(0)7761-562-0

Téléfax: +49(0)7761-562-299

e-mail: info@vita-zahnfabrik.com

Internet: www.vita-zahnfabrik.com

##### 1.4. Numéro d'appel d'urgence: +49-(0)7761-562-0

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

###### Règlement (CE) n° 1272/2008

Le mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) n° 1272/2008.

##### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

#### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

##### 3.2. Mélanges

###### Caractérisation chimique

Mélanges le produit/la substance est inorganique.

#### RUBRIQUE 4: Premiers secours

##### 4.1. Description des premiers secours

###### Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

###### Après contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

###### Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

###### Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

##### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

##### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

##### 5.1. Moyens d'extinction

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### VITA AMBRIA INVEST F

Date de révision: 21.11.2019

Code du produit: 329

Page 2 de 6

#### **Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Non inflammable.

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un équipement de protection personnel.

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière pour la protection de l'environnement. Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

#### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

##### **Consignes pour une manipulation sans danger**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

##### **Préventions des incendies et explosion**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

#### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

##### **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé.

##### **Conseils pour le stockage en commun**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

##### **Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

température de stockage: 5 - 35° C

#### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Matériel aide pour la production de prothèses dentaires, Substances chimiques de laboratoire

### **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

#### **8.1. Paramètres de contrôle**

#### **8.2. Contrôles de l'exposition**

##### **Mesures d'hygiène**

Enlever les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

##### **Protection des yeux/du visage**

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

##### **Protection des mains**

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### VITA AMBRIA INVEST F

Date de révision: 21.11.2019

Code du produit: 329

Page 3 de 6

marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

#### Protection de la peau

Utilisation de vêtements de protection.

#### Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                  |         |
|------------------|---------|
| L'état physique: | Liquide |
| Couleur:         | blanc   |
| pH-Valeur:       | 9,5     |

#### Modification d'état

|  |                |
|--|----------------|
| Point de fusion:                                       | 0 °C           |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | 100 °C         |
| Point d'éclair:  | non applicable |

#### Inflammabilité

|         |                |
|---------|----------------|
| solide: | non applicable |
| gaz:    | non applicable |

#### Dangers d'explosion

Le produit n'est pas: Explosif.

|                                  |               |
|----------------------------------|---------------|
| Limite inférieure d'explosivité: | non déterminé |
| Limite supérieure d'explosivité: | non déterminé |

#### Température d'auto-inflammabilité

|         |                |
|---------|----------------|
| solide: | non applicable |
| gaz:    | non applicable |

|                               |               |
|-------------------------------|---------------|
| Température de décomposition: | non déterminé |
|-------------------------------|---------------|

#### Propriétés comburantes

Non comburant.

|                                  |        |
|----------------------------------|--------|
| Pression de vapeur:<br>(à 20 °C) | 23 hPa |
|----------------------------------|--------|

|          |                           |
|----------|---------------------------|
| Densité: | 1,1-1,4 g/cm <sup>3</sup> |
|----------|---------------------------|

|                  |                    |
|------------------|--------------------|
| Hydrosolubilité: | facilement soluble |
|------------------|--------------------|

#### Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

|                         |               |
|-------------------------|---------------|
| Coefficient de partage: | non déterminé |
|-------------------------|---------------|

|                                   |            |
|-----------------------------------|------------|
| Viscosité dynamique:<br>(à 20 °C) | < 20 mPa·s |
|-----------------------------------|------------|

|                    |               |
|--------------------|---------------|
| Densité de vapeur: | non déterminé |
|--------------------|---------------|

|                     |               |
|---------------------|---------------|
| Taux d'évaporation: | non déterminé |
|---------------------|---------------|

### 9.2. Autres informations

|                          |               |
|--------------------------|---------------|
| Teneur en corps solides: | non déterminé |
|--------------------------|---------------|

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### VITA AMBRIA INVEST F

Date de révision: 21.11.2019

Code du produit: 329

Page 4 de 6

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

##### 10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

##### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

##### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

##### 10.4. Conditions à éviter

Acier, Aluminium, Cuivre

##### 10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

##### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

#### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

##### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

###### Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

#### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

##### 12.1. Toxicité

Le produit n'est pas: Écotoxicologiques.

##### 12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

##### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

##### 12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

##### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit n'a pas été testé.

##### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

###### Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

##### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

###### Recommandations d'élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

###### L'élimination des emballages contaminés

Rincer abondamment avec de l'eau. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

#### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

##### Transport terrestre (ADR/RID)

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### VITA AMBRIA INVEST F

Date de révision: 21.11.2019

Code du produit: 329

Page 5 de 6

- 14.1. Numéro ONU:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.4. Groupe d'emballage:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### Transport fluvial (ADN)

- 14.1. Numéro ONU:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.4. Groupe d'emballage:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### Transport maritime (IMDG)

- 14.1. Numéro ONU:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.4. Groupe d'emballage:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

- 14.1. Numéro ONU:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
- 14.4. Groupe d'emballage:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### **14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

#### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### **14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Informations réglementaires UE

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### VITA AMBRIA INVEST F

Date de révision: 21.11.2019

Code du produit: 329

Page 6 de 6

Indications relatives à la directive  
2012/18/UE (SEVESO III):

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

#### Législation nationale

Classe risque aquatique (D):

-- sans danger pour l'eau

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Abréviations et acronymes

CLP: Classification, labelling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals

UN: United Nations

CAS: Chemical Abstracts Service

DNEL: Derived No Effect Level

DMEL: Derived Minimal Effect Level

PNEC: Predicted No Effect Concentration

ATE: Acute toxicity estimate

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

LL50: Lethal loading, 50%

EL50: Effect loading, 50%

EC50: Effective Concentration 50%

ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate

NOEC: No Observed Effect Concentration

BCF: Bio-concentration factor

PBT: persistent, bioaccumulative, toxic

vPvB: very persistent, very bioaccumulative

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail

ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways  
(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation  
intérieures)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

EmS: Emergency Schedules

MFAG: Medical First Aid Guide

IATA: International Air Transport Association

ICAO: International Civil Aviation Organization

MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

IBC: Intermediate Bulk Container

SVHC: Substance of Very High Concern

Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: <http://abk.esdscom.eu>

#### Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie  
concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit  
est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière  
version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*